

COMPTE RENDU CAPL DU 16/11/2012 LISTE D'APTITUDE DE C EN B

nombre total de postulants : 116 (122 en 2011).

la CAPL a commencé à 09h00 pour se terminer à 18h00.

en FGP, c'était la dernière année où le droit à retour dans le département d'origine était garanti. FO défend ce droit à retour, ainsi que le maintien de 2 mouvements de mutations par an (+ le mvt sur postes spécifiques)

FO est favorable à la liste d'aptitude ; et, pour nous, la LA n'est pas un tableau d'avancement.

la délégation FO a rappelé à la Direction locale que les 3 classés non promus l'année dernière devaient être classés n°1,2 et 3. Nous avons été entendus.

afin d'abonder les propositions de la Direction locale sur les 2 tableaux, les représentants FO ont défendu de nombreux dossiers ; 3 d'entre eux ont été intégrés à ces Tableaux.

le classement des "excellents" a été fait par la seule Direction locale et ne donne pas lieu à un vote des O.S.

Tableau des " Excellents" (classés) : 18 8 en FF

10 en FGP

nombre de promus : 8 en FGP et 6 en FF Ces potentialités maximales sont en attente de confirmation par la Direction Générale. date d'effet des promotions : 01 septembre 2013.

FO a voté POUR (*SOLIDAIRES contre ; CGT n'a pas pris part au vote*)

Tableau des "très bons" (non classés) : 40 17 en FGP

23 en FF

FO s'est abstenu (*SOLIDAIRES contre ; CGT n'a pas pris part au vote*)



<http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/>

fo.dddfip66@dgfip.finances.gouv.fr



la délégation FO à cette CAPL :

mireille JUAN (municipale) , thierry DELALANDE (SIP REART), marc HOMS (SIP TET), claude MICOLAU (CH) . experts : christian BOSCH (arago) et bernard MARTI (Côte Vermeille)

PS/ Les organisations syndicales n'ont plus le droit d'afficher sur leur site web les listes nominatives des agents mutés ou sélectionnés sur une liste d'aptitude ou un tableau d'avancement.

Ceux qui ne sont pas syndiqués et qui souhaitent recevoir les tableaux des sélectionnés ou les informations sans pour autant être adhérents doivent adresser un courriel sur la boîte mail du syndicat FO DGFIP à l'adresse suivante :

fo.dddfip66@dgfip.finances.gouv.fr

en précisant, « j'autorise le syndicat FO DGFIP 66 a m'envoyer des mails sur ma boîte à lettres fonctionnelle ».